

CONSEIL GENERAL

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2013
(Première partie)**

CINQUIEME COMMISSION (Commission de l'Administration Générale et des Finances)

RAPPORT DE SYNTHESE

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à l'unanimité

- de procéder par un vote à main levée pour l'adoption du rapport de synthèse de la Décision Modificative n° 2 de 2013,

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 de 2013, Budget Principal - section de fonctionnement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

• en recettes, à la somme de..... 4 005 638 €

• en dépenses, à la somme de 4 005 638 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération,

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 de 2013, Budget Principal - section d'investissement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

• en recettes, à la somme de..... 5 579 269 €

• en dépenses, à la somme de 5 579 269 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération,

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 de 2013 des Budgets Annexes des Parcs d'Activités Départementales, de l'Archéologie qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

* Budget Annexe des Parcs d'Activités Départementales

• en recettes et en dépenses de fonctionnement, à la somme de..... 1 189 000 €

• en recettes et en dépenses d'investissement, à la somme de 1 131 000 €

* Budget Annexe de l'Archéologie : +/-50 000 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération.

à la majorité des voix (1 abstention)

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 de 2013 des Budgets Annexes de la MaDEF et du Laboratoire Départemental d'Analyses qui s'équilibre (mouvements réels) :

* Budget Annexe de la MaDEF :

• en recettes et en dépenses de fonctionnement, à la somme de..... 254 281 €

• en recettes et en dépenses d'investissement, à la somme de 39 045 €

* Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses :

• en recettes de fonctionnement, à la somme de..... 40 500 €

• en dépenses de fonctionnement, à la somme de..... 40 500 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la présente délibération.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL
DU 23 SEPTEMBRE 2013
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2013
(Deuxième partie)**

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES
(Première commission)

**N° 100 - DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN
MATIERE D'ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES - Communication**

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux dons d'archives, dont la liste figure en annexe à la délibération.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES
(Deuxième commission)

N° 200 - AIDE SOCIALE LEGALE PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au vu du Compte Administratif de 2012 et du Compte Administratif Anticipé de 2013, en dépenses, à la Décision Modificative n° 2 de 2013, un crédit de 250 000 € pour clôturer l'exercice budgétaire 2013, sur la nature comptable prestations pour personnes handicapées Prestation Compensation du Handicap (PCH) de moins de 20 ans.

N° 201 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au Budget Annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MaDEF), les crédits suivants :

en dépenses

- 254 281 € en fonctionnement
- 39 045 € en investissement

en recettes

- 254 281 € en fonctionnement
- 39 045 € en investissement

Ce Budget Annexe est équilibré par :

- une subvention de fonctionnement du Budget Principal, d'un montant de 254 281 € ;
- une recette du FCTVA d'un montant de 95 776 € ;
- une réduction de la subvention d'investissement du Budget Principal, à hauteur de 56 731 €.

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
(Troisième commission)

N° 300 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'annuler, à la Décision Modificative n° 2 de 2013, les crédits suivants, inscrits lors du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire de 2013 :
 - 137 000 €, en dépenses d'investissement, pour la réalisation de travaux concomitants en traverses des agglomérations de ROCROI et AUVILLERS LES FORGES, les opérations ne pouvant être menées en 2013,
 - 125 000 €, en dépenses d'investissement, au titre des opérations études et coordination de sécurité.
- d'inscrire les crédits complémentaires suivants :
 - 946 000 €, en dépenses d'investissement, pour la restructuration du réseau départemental,
 - 123 910 €, en recettes d'investissement, liés aux participations des communes de CHARNOIS et FROMELENNES à l'aménagement de la RD 65,
 - 150 000 €, en dépenses d'investissement, pour l'acquisition d'une pelle mécanique d'occasion et les révisions de prix du marché d'entretien des routes départementales par la pose d'enrobés coulés à froid.

N° 301 - PROPRIETES DEPARTEMENTALES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de procéder, dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 de 2013, à l'ajustement des Autorisations de Programme, conformément au tableau figurant ci-après :

DEPENSES LIGNES DE TRAVAUX (en €)	AP	Rappel CP antérieurs à 2013	Rappel BP 2013	DM2 2013
Bâtiments occupés par des tiers	26 100 000	3 180 033	10 050 000	-2 115 000
Construction de 4 Gendarmeries	20 700 000	3 180 033	10 000 000	-2 340 000
Château Augeard à BUZANCY	5 400 000	0	50 000	225 000
Collèges	21 715 000	2 263 342	8 000 000	5 000 000
Collège d'ATTIGNY	14 114 750	1 352 505	5 120 000	3 250 000
Pôle scolaire d'ATTIGNY	7 600 250	910 837	2 880 000	1 750 000
TOTAL	47 815 000	5 443 375	18 050 000	2 885 000

- d'inscrire, en dépenses d'investissement, un crédit de 2 885 000 €, au titre des bâtiments départementaux,
- d'inscrire, en recettes d'investissement, un crédit de 1 072 235 €, au titre des bâtiments départementaux,
- de solliciter une subvention du FEDER, dans le cadre du programme européen FEDER 2007-2013 pour la Champagne-Ardenne, Objectif "compétitivité régionale et emploi", pour le financement du site scolaire d'ATTIGNY.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES
(Cinquième commission)

N° 500 - AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, à la Décision Modificative n° 2 de 2013, un crédit de 4 003 638 € correspondant à l'attribution de la seconde section du fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté,
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

N° 501 - EXONERATIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'exonérer totalement, en application de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) (alinéa 1),
 - dans la limite de 50 % de leur surface excédant les 100 premiers mètres carrés, les constructions à usage de résidence principale, financées à l'aide du Prêt à Taux Zéro renforcé (PTZ+) (alinéa 2),
 - les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (alinéa 5).
- d'exonérer totalement, à compter du 1^{er} janvier 2014, les surfaces de garages clos et couverts qui seront construits en annexe à des locaux d'habitation et d'hébergement des logements sociaux bénéficiant de prêts aidés de l'Etat (alinéa 6),
- de ne pas exonérer les surfaces de garages clos et couverts qui seront construits en annexe à des immeubles autres que les habitations individuelles (alinéa 7).

N° 502 - ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de maintenir, pour l'année 2014, à 4,06 le coefficient multiplicateur pour la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité.

N° 503 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, sur le Budget Principal, en recettes d'investissement, des crédits complémentaires de 695 142 €, au titre du Fonds de Compensation pour la TVA, de 300 000 € au titre de la Dotation Globale d'Équipement (2^{ème} part) et, en recettes de fonctionnement, un crédit de 2 000 € pour le projet de numérisation des registres matricules du recrutement militaire (1891-1921) des Archives Départementales,
- d'inscrire :
 - sur le Budget Principal, en dépenses de fonctionnement, un crédit complémentaire de 37 553 € pour le Revenu Minimum d'Insertion,

- sur le Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, en dépenses et en recettes de fonctionnement, un crédit de 40 500 €, pour les frais de chauffage et des titres annulés, l'équilibre du Budget Annexe étant assuré par une dotation du Budget Principal de même montant,
- d'abonder l'Autorisation d'Engagement concernant la maintenance du logiciel du Laboratoire, à hauteur de 20 000 €,
- d'autoriser, sur le Budget Principal, les mutations suivantes :

Libellé	-	+
Bâtiment modulaire (c/23 – c/21)	800 000 €	800 000 €
Restauration d'œuvres d'art (c/23 – c/21)	15 000 €	15 000 €
Acquisitions matériels spécifiques (c/60 – c/21)	6 000 €	6 000 €
Informatique (c/21 – c/20)	45 000 €	45 000 €
Fonds de concours (c/65 – c/62)	100 000 €	100 000 €

- de procéder, pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, à l'actualisation de l'Autorisation de Programme en l'augmentant de 254 000 €.

N° 504 - ECRITURES DE REGULARISATION

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'inscrire, au titre des intérêts courus non échus (ICNE), en dépenses de fonctionnement, un crédit de 241 650 €,
- de procéder, sur le Budget Principal et le Budget Annexe des Parcs d'Activités, aux écritures comptables suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Mouvements d'ordre

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Amortissement des subventions d'équipement	-172 895 €			-172 895 €
Amortissement des immobilisations	-98 689 €			-98 689 €
Amortissement des bâtiments	-44 633 €			-44 633 €
Amortissements du Parc	-113 000 €			-113 000 €
Régularisation des avances sur marchés	600 000 €	600 000 €		
Opérations sous mandat	1 925 000 €	1 925 000 €		
Transformation des avances en subventions	100 000 €			100 000 €
Affectation des frais d'études suivis de réalisation	-500 000 €	-500 000 €		
TOTAL	1 695 783 €	2 025 000 €	0 €	-329 217 €

Mouvements réels

En recettes :

* Remboursement de l'avance du budget des Parcs d'Activités suite à la vente de terrains 206 000 €

En dépenses :

* Subvention au Budget Annexe (suite aux moins values sur les ventes 2012)..... 264 000 €

* Avance au Budget Annexe des Parcs d'Activités 256 000 €

BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES

Mouvements réels

En recettes :

* Subvention du Budget Principal (suite aux moins-values sur les ventes 2012)..... 264 000 €

* Avance du Budget Principal (équilibre du budget)..... 256 000 €

En dépenses :

* Travaux (équilibre du budget)..... 314 000 €

* Remboursement de l'avance au Budget Principal, suite à la vente de terrains 206 000 €

Mouvements d'ordre

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Sortie du stock en cours suite à l'achèvement des travaux	675 000 €			675 000 €
Constatation de l'achèvement des travaux		675 000 €	675 000 €	
Constatation de l'en-cours de production de 2013		250 000 €	250 000 €	
Sortie des stocks au coût de production	200 000 €			200 000 €
TOTAL	875 000 €	925 000 €	925 000 €	875 000 €

N° 505 - SYSTEMES D'INFORMATION

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de réduire de 300 000 € l'Autorisation de Programme réservée au Très Haut Débit (THD) et d'annuler les Crédits de Paiement pour 2013, à même hauteur, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) n'étant pas encore voté,
- de réduire les Crédits de Paiement réservés à l'évolution des systèmes d'information, de 30 000 €,
- de réduire de 40 000 € l'Autorisation de Programme réservée aux opérations bureautiques et les Crédits de Paiement correspondants de 40 000 €, prévus pour l'achat de serveurs pour le stockage des données qui est reportée à 2014, au profit d'un audit d'infrastructure.

N° 506 - RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le transfert de 250 000 € des dépenses de rémunération du Budget Principal vers les Budgets Annexes MaDEF et Archéologie, à hauteur respectivement de 200 000 € et 50 000 €,
- d'approuver la création de 5 emplois permanents, dont 3 relevant du cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif territorial et 2 du cadre d'emploi de psychologue territorial,
- d'approuver la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine territorial de 2^{ème} classe en poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial,
- d'approuver la transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise territorial,
- d'augmenter de 50 000 € le crédit inscrit pour le remboursement aux agents des frais de déplacement, par transfert d'un crédit de même montant prélevé sur les crédits votés au titre de la masse salariale.

N° 507 - DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE JUSTICE - Communication

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux actions en justice intentées par le Président, pour défendre les intérêts du Département, et aux actions en justice intentées contre le Département dont la liste figure en annexe à la délibération.